



TOUR BRETAGNE : STOP AU VOYAGE AMIANTE

Nous, travailleurs de la Tour, savons aujourd'hui que nous respirons quotidiennement des fibres d'amiante. Le risque est réel. Le problème de l'amiante, c'est que ces fibres sont invisibles et n'ont pas d'odeur.

En avril 2017, des salariés de la société Dalkia identifient comme de l'amiante des dépôts de poussières au niveau des clapets coupe-feu. Les mesures d'empoussièrement réalisées après manipulation des clapets coupe-feux révèlent un niveau de fibres dans l'air très largement au-dessus des normes réglementaires.

Devant la mobilisation des salariés (interpellations par les syndicats, réunions de CHSCT, exercice du droit de retrait, etc.) la copropriété gestionnaire de la Tour Bretagne a fini par engager des travaux d'aspiration des poussières d'amiante et de fixation des fibres (surfactage) des volets de désenfumage à partir d'août 2017.

La CGT a demandé qu'après le surfactage, des essais manuels des volets et clapets soient réalisés afin de vérifier :

- l'efficacité de ce procédé contre la dissémination de fibres dans l'air,
- le bon fonctionnement de ce matériel en cas d'incendie.

Cette demande a été rejetée.

Pire, conscient de l'absence de fiabilité du surfactage, le Syndic de copropriété refuse que les tests de fonctionnement du désenfumage aient dorénavant lieu. Cela signifie-t-il que les exercices incendie obligatoires dans un Immeuble de Grande Hauteur (IGH) ne seront pas réalisés ? Rappelons que dans un bâtiment classé IGH, LE risque principal, c'est le risque incendie.

Nous n'avons donc aucune garantie quant à notre sécurité en matière de risque incendie et en matière d'exposition aux poussières d'amiante.

Le Syndic et certains employeurs font le choix de mettre en danger notre santé au travail

Au vu des mesures d'empoussièrement réalisées (présence de 2 types d'amiante différents), il existe probablement d'autres sources de pollution à l'amiante. **C'est pourquoi nous exigeons une expertise approfondie, globale et indépendante.**

Nous sommes aujourd'hui victimes de deux types de contamination :

- d'une part, dans le cadre d'une exposition brève mais intense notamment lors des déclenchements intempestifs des volets de désenfumage (niveaux d'empoussièrement supérieurs à 5 f/l)
- d'autre part, dans le cadre d'une exposition permanente de basse intensité (niveau d'empoussièrement entre 0 et 5 f/l)

Dans un avis remis à la Direction Générale du Travail en 2009, l'AFFSET (devenue l'ANSES) écrivait qu' « en l'état actuel des données disponibles et au regard de la cancérogénicité avérée des fibres d'amiante chez l'homme, la toxicité de ces fibres s'exerce selon un mécanisme d'action sans seuil. ». Elle recommandait d'ailleurs d'abaisser le seuil à 0,5 fibre par litre d'air.

Il y a donc une exposition permanente des travailleurs de la Tour à l'amiante et un risque sérieux d'atteinte à notre santé.

Une attitude irresponsable

Le Syndic et certains employeurs publics et privés font le choix de ne pas nous soustraire à ces risques sans considération pour la santé des travailleurs mais également celle du public reçu dans la Tour.

C'est pourquoi les syndicats CGT Finances Publiques, CGT DIRECCTE et CGT Nantes Métropole, avec le soutien de l'Union Locale CGT de Nantes et de l'Union Départementale CGT de Loire-Atlantique, exigent que soient immédiatement prises des mesures visant à dépolluer et à décontaminer intégralement la Tour Bretagne.

Parallèlement nous demandons :

- des informations fiables : plan exhaustif de localisation et état de conservation réel des matériaux amiantés.
- des mesurages d'air concertés qui déterminent le niveau réel de contamination par ces fibres cancérigènes;
- la remise à chaque salarié actif présent ou ayant travaillé dans la Tour, ainsi qu'aux retraités, d'une attestation d'exposition à l'amiante afin de faire valoir ses droits, comme le prévoit la loi ;
- la possibilité, pour les personnes ayant des soucis de santé spécifiques et qui en feraient la demande, de travailler dans d'autres locaux.

Nos employeurs sont tenus par la loi de prendre toutes les mesures afin de préserver notre santé au travail et d'éviter l'apparition de maladies professionnelles.

La préfecture de Loire-Atlantique, qui est intervenue à plusieurs reprises sur le dossier, va-t-elle choisir de sacrifier la santé des occupants et intervenants dans la Tour de Bretagne pour limiter les charges des co-propriétaires ?

Mme La Préfète, vous avez imposé au Syndic des travaux sur les tours aérorefrigérées pour des risques de légionellose. Qu'attendez-vous pour le faire pour l'amiante ?

Les syndicats CGT invitent tous les salariés de la Tour, du public comme du privé, à s'organiser et à prendre contact afin de faire cesser cette situation scandaleuse.

Contacts :

Union Départementale CGT de Loire-Atlantique : udcgt44@cgt44.com

Union Locale CGT de Nantes : union-locale@cgt-nantes.com

CGT Finances Publiques de Loire-Atlantique : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Direccte : paysdl-ut44.syndicat-cgt@direccte.gouv.fr

CGT Nantes Métropole : syndicat.cgt@nantesmetropole.fr

